



HAL
open science

Présentation du système d'enseignement supérieur français

Élie Cohen

► **To cite this version:**

Élie Cohen. Présentation du système d'enseignement supérieur français. Cahiers du CEFRES, 2010, L'enseignement supérieur en France et en République tchèque: perspectives européennes, 24, pp.5. halshs-01162935

HAL Id: halshs-01162935

<https://shs.hal.science/halshs-01162935v1>

Submitted on 11 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers du CEFRES

N° 24, L'enseignement supérieur en France et en République tchèque : perspectives européennes =
Vysoké školství v České republice a ve Francii: evropské perspektivy
Antoine Marès, Dominique Sotteau, Věra Šťastná (Ed.)

Elie COHEN

Présentation du système d'enseignement supérieur français

Référence électronique / electronic reference :

Elie Cohen, « Présentation du système d'enseignement supérieur français », Cahiers du CEFRES. N° 24, L'enseignement supérieur en France et en République tchèque : perspectives européennes = Vysoké školství v České republice a ve Francii: evropské perspektivy (ed. Antoine Marès, Dominique Sotteau, Věra Šťastná).

Mis en ligne en / published on : mars 2010 / march 2010

URL : http://www.cefres.cz/pdf/c24f/cohen_2001_presentation_enseignement_superieur_fr.pdf

Editeur / publisher : CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE

<http://www.cefres.cz>

Ce document a été généré par l'éditeur.

© CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE



PRESENTATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS

Élie Cohen

Conseiller auprès du Délégué aux relations internationales et à la coopération
Ministère de l'Éducation nationale

1 – Le contexte d'évolution du système français d'enseignement supérieur

Les transformations majeures du système français d'enseignement supérieur doivent être replacées dans une double perspective.

11 – La généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur et ses implications

D'une part, ce système est engagé dans une transition imposée par l'évolution des effectifs des étudiants. Au cours des quarante dernières années, il s'est transformé pour s'adapter à une extension de l'accès à l'enseignement supérieur et à une véritable démocratisation de ce dernier.

Alors que la France comptait, au début du siècle, 40 000 étudiants et, au début des années cinquante, un peu plus de 200 000, elle en compte aujourd'hui 2 100 000, inscrits dans les différentes institutions qui délivrent des formations post-baccalauréat. Ses établissements d'enseignement supérieur n'ont pas seulement dû accueillir un public élargi; ils ont également été soumis à un profond changement du profil social et culturel de ces bénéficiaires.

En effet, l'accroissement du nombre s'est accompagné d'une véritable transformation de la sociologie des étudiants. Beaucoup de "nouveaux étudiants" qui n'auraient pu, jadis, trouver une place dans l'enseignement post-baccalauréat, sont issus de catégories sociales qui ne disposent pas d'une expérience universitaire et des repères que celle-ci peut fournir. En conséquence, l'enseignement supérieur a dû adapter ses structures d'orientation et d'accueil et ses modes pédagogiques pour répondre aux besoins de cette population nouvelle.

Cet accroissement des effectifs répond à une volonté politique forte, réaffirmée sur la longue durée et tendant à élever le niveau de connaissance et de qualification de la population française. La formulation, dès 1985, d'un objectif d'accès au niveau du baccalauréat pour 80% de chaque classe d'âge illustre cette volonté. De fait, tous ces élèves ne réussissent pas au baccalauréat ; mais avec 503.000 bacheliers en 2000, leur taux d'accès à ce diplôme, qui leur ouvre la voie à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, s'établit à 62,7%.

Pour relever le défi de la croissance des effectifs sans réduire la qualité des études, les établissements, soutenus par les autorités de tutelle, se sont engagés dans un accroissement considérable de l'offre de formation. C'est ainsi que le nombre d'implantations universitaires a connu une augmentation rapide, permettant aujourd'hui un "maillage" particulièrement dense du territoire national grâce à un effort soutenu de construction et de création de nouvelles filières. Le plan "Université 2000" au début des années quatre-vingt-dix a marqué un temps

fort dans cette mobilisation des initiatives et des ressources au bénéfice d'un vaste projet d'extension de l'enseignement supérieur.

12 – Les implications de l'ouverture internationale et de la construction d'un Espace européen de l'enseignement supérieur

Par ailleurs, l'enseignement supérieur français assume une volonté d'ouverture internationale et un projet d'intégration forte dans l'Espace européen de l'éducation qui est en cours d'édification.

La volonté d'ouverture internationale de l'enseignement supérieur correspond à une tradition ancienne en France qui, au cours des dernières années, a accueilli entre 130 000 et 160 000 étudiants étrangers. Pour l'année 1999-2000, les seules universités en accueilleraient 129 000. L'encouragement de la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs français est aujourd'hui affiché comme une priorité ressentie de façon convergente par les autorités de tutelle comme par les responsables d'établissements. Le renforcement de l'attrait de l'enseignement supérieur français pour les étudiants, enseignants et chercheurs étrangers correspond également à un objectif majeur, bien que la France se soit constamment située au troisième ou au quatrième rang mondial pour le nombre des étudiants étrangers accueillis. De multiples réalisations sont engagées dans cette perspective avec, par exemple, la création de l'Agence EduFrance, l'effort d'accroissement de la lisibilité internationale des cursus ou les programmes de construction de résidences destinées aux étudiants ou enseignants étrangers.

Quant à l'objectif d'intégration de l'enseignement supérieur français dans l'Espace européen de l'éducation en cours de construction, il mobilise également les énergies des responsables. Le renforcement des coopérations universitaires, la recherche d'une harmonisation des cursus et l'encouragement de la mobilité des étudiants et des enseignants en témoignent. À cet égard, le Plan d'action pour la mobilité proposé à l'initiative de la présidence française de l'Union européenne montre la vigueur de l'engagement des autorités politiques et universitaires françaises en faveur de cet objectif prioritaire.

2 – Les caractères institutionnels majeurs et leurs tendances d'évolution

Le système français d'enseignement supérieur présente une relative complexité du fait de la coexistence, en son sein, de deux réseaux d'établissements obéissant à des normes de fonctionnement nettement différenciées.

Ce système dual fait en effet coexister des grandes écoles et des universités. Alors que l'accès est non sélectif pour la première année des universités, l'admission dans les grandes écoles et dans les enseignements des filières technologiques est subordonnée à un processus de sélection par concours ou sur dossier.

Des caractères communs maintiennent cependant une réelle cohésion du système.

D'une part, la quasi-gratuité des enseignements universitaires est pratiquement générale, sauf dans certaines écoles délivrant des enseignements de management ou dans des établissements privés spécialisés.

D'autre part, le lien particulièrement étroit établi entre la recherche et l'enseignement supérieur en France favorise les coopérations entre écoles et universités, ces dernières demeurant le lieu privilégié des laboratoires qui conduisent la recherche scientifique.

Enfin, des passerelles, encore restreintes, existent entre les cursus des écoles et ceux des universités. Leur extension serait un facteur déterminant de renforcement de la cohésion du système français d'enseignement supérieur.

3 – L'organisation des cursus

En termes d'organisation des cursus, l'enseignement supérieur français connaît également une certaine complexité marquée par une multiplicité de filières et une gamme foisonnante de diplômes.

Cependant, les étudiants suivent, pour la plupart, un cursus en deux ans (Diplôme d'études universitaires générales)/ quatre ans (maîtrise)/ cinq ans (diplômes d'études supérieures spécialisées – DESS - ou diplômes d'études approfondies - DEA). Les élèves des grandes écoles obtiennent des diplômes sanctionnant cinq années d'enseignement supérieur.

La recherche de l'harmonisation européenne conduit à souligner l'intérêt d'une sortie au bout de trois ans et de cinq ans.

S'agissant des cursus en trois ans, relativement nouveaux en France, ils donnent lieu à la mise en place des nouvelles licences professionnelles dont la mise en place s'annonce prometteuse.

Quant aux formations en cinq ans, il faut souligner la richesse de l'expérience française en matière de DEA et de DESS. En particulier, la distinction entre les DEA, qui préparent à la recherche, et les DESS, qui préparent à l'exercice d'un métier et jouissent d'une grande notoriété dans les entreprises, s'avère pertinente et efficace. La mise en place du "mastaire" donnera un cadre soulignant la cohérence de ces formations et leur conférera une meilleure lisibilité dans les comparaisons internationales.

4 – Les défis à relever

Comme c'est le cas dans la plupart des pays, le système d'enseignement supérieur est aujourd'hui, en France, confronté à de multiples défis.

Certains tiennent à ses structures et à ses personnels. Ainsi, il devra pourvoir au remplacement des deux tiers des enseignants actuellement en activité dans les quinze années à venir.

D'autres défis concernent l'évolution des effectifs étudiants. Après un siècle de croissance continue, ces effectifs connaissent en effet une stabilisation depuis 1995. Pour le système considéré dans son ensemble, cette évolution crée des conditions favorables pour la concentration des efforts vers une amélioration de la qualité après une longue période dominée par la recherche de réponses à des problèmes quantitatifs. Mais cette stabilisation des effectifs globaux peut s'accompagner d'une chute marquée des inscriptions dans certaines zones géographiques et dans certaines disciplines ; elle risque donc de soulever des problèmes complexes d'ajustement aux établissements concernés et aux autorités de tutelle.

Dans un autre ordre de préoccupations, les défis portent sur l'organisation des cursus et sur le nécessaire assouplissement des modes de fonctionnement et de l'organisation pédagogique des établissements. Il faut notamment souligner la nécessité de progrès à réaliser en matière d'assouplissement des programmes grâce à l'organisation en unités de base (unités capitalisables ou crédits) plutôt que par années, ou en matière de validation des acquis issus de l'expérience professionnelle. De même, une organisation plus flexible des transitions entre périodes de formation et séjours en entreprises, notamment grâce au développement de l'alternance et à la généralisation des stages, imposera des efforts importants.

Enfin, on ne saurait omettre de mentionner les défis liés au développement des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et de rappeler ceux liés à la nécessaire ouverture à l'international.

Conclusion

Au fond, ces transformations et ces défis à relever permettent de mieux mettre en perspective les missions confiées à l'enseignement supérieur français par la collectivité nationale.

Bien sûr, les missions originelles de recherche et formation ne sont pas remises en cause. Mais elles sont élargies et doivent être assumées dans le cadre de nouveaux partenariats.

Dans leur dialogue avec les régions et les autres collectivités, les établissements trouvent l'occasion d'une insertion dans des projets de développement territorial.

Dans leurs relations avec les entreprises, elles affirment leur vocation à participer au développement économique et social par le biais de la formation initiale, de la formation continue, de la promotion de la création d'entreprises et des transferts de hautes technologies issues de la recherche.

Enfin, leur ouverture sur des partenariats internationaux conditionne à la fois leur participation efficace à l'affirmation d'une tradition scientifique et culturelle originale et leur contribution à la compétitivité de l'économie nationale.